ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

IUFM

Question écrite n° 67902

Texte de la question

M. William Dumas attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la réforme de la formation des enseignants. Les propositions formulées mettent en évidence un malentendu profond sur la mastérisation et une méconnaissance de la réalité du cursus universitaires et des parcours étudiants. Alors que la réforme doit permettre aux futurs enseignants une formation intégrée et cohérente, les propositions dessinent un schéma de formation incohérent et composite. Les mesures annoncées mettent en difficulté toute l'université puisqu'elles appellent à concevoir les masters hors de toute professionnalisation. Le potentiel universitaire en matière de formation au métier d'enseignant ne sera d'aucune utilité et c'est tout un pan des compétences universitaires dans ce domaine qui va disparaître à très court terme. Très concrètement, ces mesures entraîneront la fermeture des sites universitaires-IUFM départementaux (Mende et Carcassonne notamment), la liquidation des équipes de recherche sur l'éducation et le renvoi de tous les professeurs-formateurs exerçant à temps partagé sur le terrain et en formation. Aussi, compte tenu de ces décisions lourdes de conséquences pour le maillage territorial, la qualité du système éducatif et la satisfaction des usagers du service public, il lui demande si le Gouvernement envisage d'ouvrir des négociations pour discuter de cette réforme avec les acteurs du monde de l'éducation.

Texte de la réponse

La réforme des conditions de recrutement et de formation des personnels enseignants doit permettre d'améliorer la qualification des personnels, en vue de renforcer la réussite des élèves et de faciliter la mobilité au sein de l'Union européenne. Depuis la mise en oeuvre de cette réforme, les futurs enseignants bénéficient d'une formation de cinq années à l'université, sanctionnée par l'obtention d'un diplôme national de master. Outre des éléments de préprofessionnalisation possibles dès la licence sous forme des stages de découverte, la formation initiale des enseignants se développe dans un continuum de professionnalisation sur trois années comprenant les deux années de master et la première année d'exercice en qualité de professeur stagiaire. Les parcours de formation en première puis en seconde année de master comprennent une composante de formation professionnelle de plus en plus importante dans le cursus pour devenir majoritaire en deuxième année, permettant ainsi une préparation progressive et effective au métier d'enseignant. Les étudiants passeront ainsi le concours dotés d'une réelle connaissance de leur futur métier et d'un diplôme de master qui facilitera leur réorientation et leur mobilité dans le parcours LMD, en cas d'échec au concours. En ce qui concerne les sites des IUFM, la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche a pu exprimer à plusieurs reprises son attachement au maintien des pôles universitaires de proximité. C'est tout le sens de l'action que mènent actuellement les universités en lien avec les rectorats, afin de construire une carte de formations qui corresponde aux besoins des territoires. Les antennes d'IUFM en tant que pôles d'enseignement supérieur de proximité doivent s'insérer dans une offre de formation à l'échelle académique, qui assure à tous les étudiants l'opportunité de poursuivre leurs études dans meilleures conditions possibles. Par ailleurs, la commission des affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée nationale a constitué une mission d'information parlementaire sur la formation initiale et les modalités de recrutement des enseignants.

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/13/questions/QANR5L13QE67902

Données clés

Auteur : M. William Dumas
Circonscription : Gard (5e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 67902
Rubrique : Enseignement supérieur
Ministère interrogé : Éducation nationale
Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 29 décembre 2009, page 12427
Réponse publiée le : 31 mai 2011, page 5818